

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de mars à quatorze heures,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation : le 22 mars 2023

**Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie
GUEGUEN, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme
Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Mme Juliette SEGUIN, Mme
Myriam PRAUD**

**Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Maurice FOUASSON (donne pouvoir à M. Louis
GIBIER), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNÉE), Mme Martine
POMARE (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN)**

Absents : M. Guy ATLE, Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Mme Myriam PRAUD

DEL2023-029 Approbation des tarifs de la nouvelle résidence autonomie La Rocterie

**Les tarifs mensuels de la nouvelle résidence autonomie située, 15 rue de la cure à Barbâtre
comportant 31 appartements de 35m² chacun, sont proposés ci-dessous, pour une personne seule ou
pour un couple :**



Appartement permanent (UNE PERSONNE)

PRESTATIONS SOCLES	
LOYER + CHARGES (chauffage, eau, électricité, entretien des espaces communs, ascenseur...)	784,92 €
SERVICES COMMUNS (charge personnel, téléassistance 24h/24h, vie sociale, assurance habitation)	600,00 €
TOTAL / MOIS	1 384,92 €

PRESTATIONS HOTELIERES OBLIGATOIRES	
Petit déjeuner	10,03 €
Déjeuner	227,65 €
TOTAL / MOIS	237,68 €

PRESTATIONS HOTELIERES FACULTATIVES	
Dîner	197,40 €
Entretien du linge (personnel et linge plat)	30,00 €
TOTAL / MOIS	227,40 €

AUTRES PRESTATIONS HOTELIERES FACULTATIVES	
Panier du soir	7 € le panier

TOTAL CHARGES & PRESTATIONS OBLIGATOIRES / MOIS	TOTAL PRESTATIONS FACULTATIVES / MOIS	COUT TOTAL / MOIS
1 622,60 €	227,40 €	1 850,00 €



Appartement permanent (COUPLE)

PRESTATIONS SOCLES	
LOYER + CHARGES (chauffage, eau, électricité, entretien des espaces communs, ascenseur...)	784,92 €
SERVICES COMMUNS (charge personnel, téléassistance 24h/24h, vie sociale, assurance habitation)	1 200,00 €
TOTAL / MOIS	1 984,92 €

PRESTATIONS HOTELIERES OBLIGATOIRES	
Petit déjeuner	20,06 €
Déjeuner	455,30 €
TOTAL / MOIS	475,36 €

PRESTATIONS HOTELIERES FACULTATIVES	
Dîner	394,80 €
Entretien du linge (personnel et linge plat)	60,00 €
TOTAL / MOIS	454,80 €

AUTRES PRESTATIONS HOTELIERES FACULTATIVES	
Panier du soir	7 € le panier

TOTAL CHARGES & PRESTATIONS OBLIGATOIRES / MOIS	TOTAL PRESTATIONS FACULTATIVES / MOIS	COUT TOTAL / MOIS
2 460,28 €	454,80 €	2 915,08 €

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre d'approuver les tarifs de la nouvelle résidence autonomie La Rocterie, située 15 Rue de la cure à Barbâtre.

Sur l'avis favorable de la Commission Finances du 22 mars 2023,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **VALIDE** les tarifs de la nouvelle résidence autonomie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents et à intervenir dans le cadre de ce dossier.



DELIBERATION PUBLIEE
Le 17/03/2023

Le Président du CCAS,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 17/03/2023

La secrétaire de séance,
Myriam PRAUD